

A mon fils et ma fille,

Ces derniers temps, tu as sûrement entendu parler de l'euthanasie des mineurs dans les médias. Je vais m'employer à essayer de te faire comprendre ce que recouvrent ces termes ainsi quelques enjeux sous-jacents, ainsi tu pourras te faire un avis.

Pour commencer, je te conseille, quand tu franchiras la porte d'une clinique pour t'y faire soigner, de prendre la précaution d'exiger au préalable un document de la direction te garantissant qu'aucun acte portant volontairement atteinte à ta vie ne te soit porté. On n'est jamais trop prudent.

En effet, l'extension de la loi sur l'euthanasie aux mineurs va entraîner, tout comme l'est la loi de 2002 concernant les adultes, une dérive effroyable : donner la mort à quelqu'un qui ne l'a pas demandé. C'est horrible, me diras-tu. En effet, il ne s'agit plus dans ce cas d'invoquer la liberté individuelle de demander l'euthanasie, mais d'un acte intentionnel d'autrui contre ta propre vie. Comment les dirigeants de notre pays en sont-ils arrivés là ?

Selon le projet de loi actuel, l'extension aux mineurs de la loi sur l'euthanasie vise à autoriser les enfants jusque 18 ans à mettre fin à leur vie par un acte médical, dans certaines conditions liées à une souffrance physique suite à une affection grave et incurable. Dit crûment, un médecin te tuera par l'injection d'un produit mortel si tu lui en fais la demande parce que tu souffres très fort à cause d'un handicap ou d'une maladie. D'après la loi, c'est donc bien toi qui fais la demande de mourir, il s'agit d'une décision volontaire.

Au fait, je te pose la question : as-tu décidé toi-même de naître ? Parce qu'il faudrait peut-être penser un jour à prendre la décision toi-même ! Tu comprends où je veux en venir : l'homme ne décide pas de tout dans sa vie, les événements le conduisent, plus qu'il ne dicte sa loi à la réalité.

Penses-tu que les enfants demandent à mourir ? C'est difficile à concevoir. Car tout leur être demande à vivre ; ils se battent jusqu'au bout pour y arriver et se projettent dans le futur.

J'en reviens à ce que je te disais au début. Sais-tu que la Commission de contrôle et d'évaluation de l'euthanasie installée par l'Etat reconnaît qu'un certain nombre d'euthanasies débordent actuellement du cadre de la loi ? C'est-à-dire que certains actes d'euthanasie sont en réalité des meurtres avec préméditation. Mais la Commission ne réagit pas et n'en a transmis aucun à la Justice. En outre, je t'informe qu'aux Pays-Bas environ 50 % des euthanasies ne sont pas déclarées. Combien chez nous ? Ceci pose un gros problème évidemment. D'autant plus que dans les deux cas, la Justice laisse faire... Dans les faits, il ne sera rien reproché à un médecin qui décide seul de mettre fin à la vie, aujourd'hui d'adultes, demain de bébés, d'enfants et de jeunes, lorsqu'il estime que cela n'en vaut plus la peine, sous le prétexte d'un sentiment de pitié qui prend le pas sur le sens de la réalité ! Le législateur a voulu couvrir les médecins afin d'éviter qu'un acte délictueux ne leur soit reproché par la Justice. Le médecin qui a provoqué la mort par euthanasie rédige un certificat indiquant qu'elle est naturelle. Bizarre, me diras-tu, car comment alors exercer un contrôle ? Il est de plus en plus évident, au vu des reportages évoqués par les médias et les réseaux sociaux, que des euthanasies non désirées sont pratiquées sans l'aval des intéressés et

parfois à l'insu de la famille. Rien ne permet d'affirmer qu'il en sera autrement avec les enfants. Certains témoignages affirment que c'est déjà le cas ! Le député français Jean Léonetti, qui a étudié l'application de la loi belge de 2002, estime qu'environ 1,8% de personnes reçoivent la mort sans l'avoir demandée. Mais comment vérifier ? Tu comprends bien ici le glissement entre la volonté initiale des parlementaires en 2002 de réserver l'euthanasie à ceux qui le demandent et le résultat sur le terrain où des euthanasies sont décidées à la place du patient. Quand quelqu'un est mort, il n'est plus possible de revenir en arrière.

Tu seras d'accord avec moi pour dire que cette absence de réaction pose la question de la volonté de l'Etat de faire respecter l'état de droit. Paradoxalement, elle ne laissera pas indifférent les promoteurs de l'euthanasie au nom de la liberté individuelle dès lors qu'ils ne peuvent exercer leur droit par leur propre volonté ! Remarque au passage que celui qui demande l'euthanasie n'est pas aussi libre qu'il le croit, puisqu'il dépend du médecin pour mourir, preuve que sa volonté dépend d'une tierce personne.

Tu entends que la banalisation de l'euthanasie est déjà une réalité. Notre rapport à la mort est modifié. Une pression morale collective tacite se distille progressivement dans la société belge entraînant chez les vieux ou chez les malades une sorte de culpabilité d'être encore vivant ou à tout le moins de n'avoir pas encore rédigé une déclaration de volonté d'euthanasie... Et chez les médecins euthanasieurs s'installe une habitude du passage à l'acte. Conséquence logique, l'effort en faveur des soins palliatifs, qui constituent une vraie compassion et qui permettent grandement de soulager la douleur, tend à s'amenuiser, puisque l'euthanasie offre une réponse radicale. Or, les professionnels des soins palliatifs estiment que, si ceux-ci sont prodigués avec une grande qualité et que l'entourage s'investit dans une relation de proximité avec le malade, la demande d'euthanasie diminue très fortement. Les soins palliatifs sont une véritable alternative à l'euthanasie. Il est difficile de s'assurer qu'une personne qui sollicite l'euthanasie pour elle-même ne lance pas en réalité un appel au secours. Comment être sûr du consentement du demandeur ? Il est permis de se poser la question de savoir si ce consentement est bien recherché, quand on sait qu'initialement certains députés voulaient étendre l'euthanasie aux personnes handicapées ou démentes ! Avons-nous peur de la vulnérabilité ? Qu'allons-nous faire des enfants qui ont une anomalie incurable ? L'enfant né avec un bec de lièvre ou avec une tache de rousseur restera-t-il en vie ? J'y vais fort, diras-tu ? Relis la définition de l'euthanasie que je te communiquais plus haut : tu verras que ces exemples collent à la description... La porte a été ouverte, l'ouverture s'élargit, et personne ne peut plus la refermer.

Tu as déjà observé un enfant qui naît : il est si petit, si fragile, si dépendant. Mais en même temps, un mécanisme psychologique attire les adultes vers lui pour le protéger. Les parents vont le considérer comme un être tout mignon devant lequel on s'extasie et comme une part d'eux-mêmes. « Oh, comme il sourit ! Il ressemble à sa mère ! Etc. ». Ce mouvement naturel est la base même de la vie en société, à savoir le respect de l'autre, qu'enfants et parents apprennent ensemble.

Ce n'est pas pour rien que les meurtres d'enfants suscitent l'indignation dans la population. Comment une mère, comment un père a-t-il pu faire cela ? Te souviens-tu de l'affaire

Dutroux et de la marche blanche qui ont rappelé aux autorités de l'Etat il y a 17 ans combien les belges sont attachés à la protection de leurs enfants ? Ce jour-là, j'étais fier d'être belge.

Tu auras entendu parler ces dernières années d'initiatives transgénérationnelles où jeunes et aînés cohabitent ensemble dans des maisons de retraites et des crèches. Ne trouves-tu pas cela contradictoire : la parole de sagesse qui émane de nos aînés est disqualifiée du fait de la négation de leur droit à vivre, et l'espoir d'une vie en devenir des enfants est brisé du fait d'une compassion d'adultes qui ont probablement peur de souffrir eux-mêmes ?

Tu as une égale dignité que celle des adultes et tu dois la défendre. Les enfants jouissent d'une protection particulière, discriminatoire eu égard à leur jeune âge. La Convention relative aux droits de l'enfant, sorte de Déclaration des droits de l'homme adaptée, attire l'attention des adultes sur les besoins de protection de notre jeunesse. Elle accroît leurs droits pour répondre à leur fragilité de jeunes êtres humains qui ne disposent pas encore de toutes les capacités dont les adultes profitent.

Donner aux enfants le droit de se donner la mort est contraire avec le fait qu'ils ne peuvent jouir de la plupart de leurs droits civils qu'à leur majorité. Pense seulement à tout ce qui t'est interdit parce que tu es mineur, mais que les adultes sont autorisés à faire. Conduire une voiture sur la route, par exemple.

Dans une démocratie moderne, les personnes possèdent des droits dont le premier est le respect de la vie. Tu seras d'accord avec moi : si ce droit n'est pas garanti, tous les autres droits sont inutiles.

Pour que tu comprennes le rôle de l'Etat, écoute ceci : l'Etat tient historiquement sa légitimité d'abord et avant tout de son rôle de protection des hommes et des femmes qui y vivent. Il maintient la paix sociale. C'est lui qui détient le monopole d'exercice de la force et qui régule le droit de vie et de mort sur ses sujets. Tu as étudié à l'école le long processus qui a abouti dans la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle à l'abolition de la peine de mort dans la plupart des Etats civilisés au monde. Cette évolution a été déterminante au sortir de la deuxième guerre mondiale : les atrocités nazies ont horrifié les populations qui les ont subies. De surcroît elle a été développée principalement par les pays occidentaux en réponse à l'idéologie communiste soviétique dont le système totalitaire a également broyé des millions d'hommes. C'est ainsi que la déclaration des droits de l'homme a été adoptée en 1948 au sein de l'Organisation des Nations Unies pour renforcer la liberté individuelle de chaque être humain face aux structures étatiques. En effet, celles-ci peuvent facilement dériver vers des formes d'oppression des populations. Il s'agissait d'une grande évolution dans les mentalités. C'est pourquoi, je m'étonne de voir réapparaître aujourd'hui un droit de vie et de mort légitimé par l'Etat sous le couvert d'une soi-disant liberté individuelle qui cache mal une volonté de couvrir des actes médicaux donnant la mort. Te rends-tu compte que bientôt certains réclameront le droit d'être euthanasié, comme s'il s'agissait d'un droit subjectif ? D'autres invoqueront-ils le droit de tuer celui qui ne l'a pas demandé ? Comprends-tu que si la valeur d'une vie est soupesée ou si le droit à la vie n'est pas absolu, le respect de l'autre disparaît entre les hommes, la cohésion sociale s'amoindrit et l'insécurité s'accroît ? Ce qui est inquiétant, vois-tu, c'est que quelque part, je sais que dorénavant ma vie n'est plus protégée par l'Etat. En tous cas, je n'en suis plus certain, je doute. Recevrai-je

l'assistance nécessaire quand je serai malade ou affaibli physiquement ? Sans acharnement thérapeutique, mais avec dignité. Interroge les adultes : beaucoup avoueront que leur santé décline inexorablement au fil des ans et des dysfonctionnements du corps. Avons-nous peur de la faiblesse, de la maladie, du handicap et de la vieillesse ? Ou du face à face avec la mort, tout simplement ? L'Etat qui autorise le meurtre de catégories de personnes et le banalise à grande échelle en refusant de le contrôler perd progressivement sa légitimité et installe insidieusement une culture de non-respect du droit qui liquéfiera à terme son autorité et mettra en péril la démocratie. En outre, s'il étend de façon générale le droit de mort sur les enfants, quelles qu'en soient les conditions puisqu'il est entendu qu'elles ne sont pas contrôlées et qu'il n'est jamais sûr qu'une euthanasie soit légale, il s'attaque directement aux forces vives de la nation que sont les jeunes parents qui pourront suspecter un assassinat de leur rejeton. L'euthanasie des mineurs n'est-elle pas finalement le plus sûr moyen de créer de l'angoisse -voire de la violence- chez les jeunes et les parents ?

Dans quelques années, certains scientifiques évoqueront peut-être les troubles psychologiques vécus par les adultes qui ont validé l'euthanasie de leurs parents sans leur consentement. Ou d'enfants angoissés et agressifs qui se demanderont pourquoi eux vivent et pas d'autres. Ou de la profession de médecin décrédibilisée par les injections létales de quelques-uns.

Mon fils, ma fille, je crois qu'une société progressiste est une société où chacun est respecté pour lui-même. Je pense que la valeur d'un régime politique se mesure à l'aune de la priorité qu'il accorde aux membres les plus fragiles de la population. Et toi, qu'en penses-tu ?

Je suis pour une Belgique tolérante et généreuse où chacun est respecté pour ce qu'il est, qu'il soit jeune ou vieux, en pleine capacité, en devenir ou impotent, fort ou faible, bref un peuple de frères. Sommes-nous assez solidaires de notre entourage quand il est faible ?

Dis aux dirigeants politiques ce que tu penses. La Belgique est ton pays. Moi,

Je suis pour un Parti Socialiste qui montre concrètement sa solidarité avec les plus fragiles, nos enfants, qui peuvent être facilement exploités.

Je suis pour un Mouvement Réformateur qui refuse le risque réel de mourir sans avoir donné son consentement, et qui affirme l'autorité de l'Etat, un Etat qui garantisse à tous nos enfants sans exception la liberté individuelle à développer ses capacités propres.

Je suis pour un Centre Démocrate Humaniste qui met l'homme à la première place et promeut sans concession le respect et la dignité de chacun, a fortiori nos enfants.

Je suis pour un parti Ecolo qui valorise une saine conception de l'écologie humaine, c'est-à-dire qui met la protection et l'avenir de l'espèce humaine au premier plan de ses préoccupations.

Je t' imagine dans quelques années en train de sourire en prenant dans tes bras un enfant ...ton enfant. Aimes-le tel qu'il est ; ton amour le fera grandir, devenir un homme et vivre dans le respect des autres.